



**GRAND
GUÉRET**

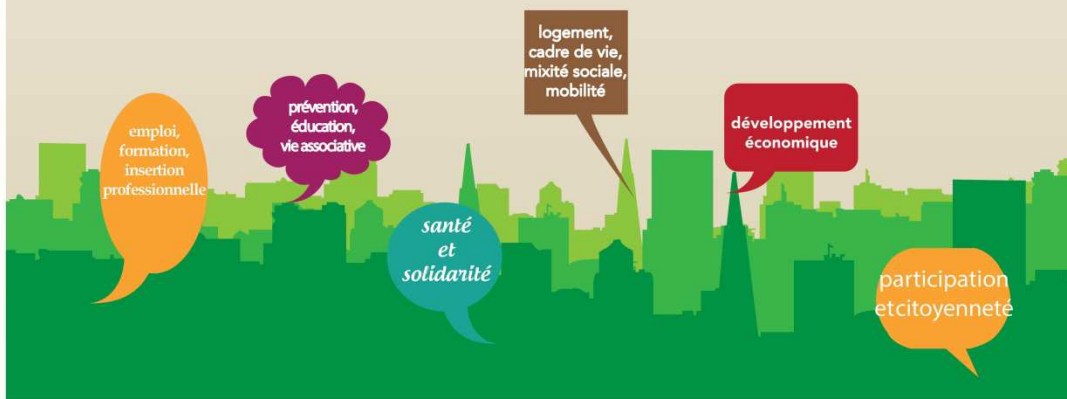
Communauté
d'Agglomération



Politique de la ville
Contrat de ville du GRAND GUERET
- Projet Albatros -

Appel à candidatures 2019

Communiqué de presse



CONTRAT DE VILLE DU GRAND GUÉRET

APPEL A CANDIDATURES 2019

RAPPEL DU CADRE GENERAL

La réforme de la politique de la ville et l'élaboration du contrat de ville 2015/2020

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, portant réforme de la politique de la ville, fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise à faire évoluer les pratiques au profit des habitants et des acteurs des quartiers et renouvelle les outils d'intervention autour d'une géographie prioritaire simplifiée, d'un contrat de ville unique piloté à l'échelle intercommunale, d'une mobilisation prioritaire des politiques publiques de droit commun et de l'association des habitants tout au long de la vie du contrat.

La réforme de la politique de la ville a engagé l'élaboration d'un contrat de ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs partie prenante de la politique de la ville : les collectivités locales, l'État, les bailleurs, les acteurs économiques et associatifs.

Le contrat de ville est l'outil d'animation des politiques publiques conduites au profit des quartiers prioritaires de l'agglomération. Il permet de renforcer les partenariats, de partager les données de l'observation sociale, de mobiliser l'ensemble des politiques publiques et des acteurs autour du projet de cohérence territoriale métropolitaine et d'en partager l'évaluation et l'actualisation.

Une démarche partenariale

Copiloté par l'**Etat**, la **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** et la ville de **Guéret**, le contrat de ville 2015-2020 se veut à la fois **stratégique** et **opérationnel**.

Stratégique, afin de permettre l'existence d'une réelle animation des politiques publiques, il associe étroitement le pilotage du volet social, du volet urbain et du volet développement économique de la politique de la ville.

Opérationnel, en se dotant d'une part, d'un plan d'actions révisé annuellement, il permet d'affiner la pertinence de l'appel à candidatures au fil des exercices et, d'autre part, en **donnant corps à sa co-construction avec les associations et les habitants, grâce notamment à la mise en place du Conseil Citoyen de l'Albatros**.

Le public cible du contrat de ville du Grand Guéret – projet Albatros est constitué des habitants du quartier de l'Albatros avec un focus apporté sur la jeunesse et les femmes.

L'APPEL A CANDIDATURE

Le cadre d'intervention

L'appel à candidature du contrat de ville vise à soutenir des actions mises en œuvre dans le quartier de l'Albatros ou à destination des 1880 habitants de ce quartier.

Dans sa mise en œuvre, le contrat de ville du Grand Guéret prend en compte le territoire vécu des habitants. Concrètement, cela signifie qu'en plus des lieux compris dans le périmètre réglementaire du quartier, les actions envisagées en réponse à l'appel à candidatures pourront pleinement s'appuyer sur des équipements et des sites usuellement fréquentés par les habitants du quartier prioritaire.

Les enjeux prioritaires du contrat de ville

L'appel à candidatures 2019 vise à soutenir des projets répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de ville.

Ces enjeux sont structurés autour de 4 piliers :

- Cohésion sociale,
- Renouvellement urbain et cadre de vie,
- Développement économique, emploi et formation,
- Gouvernance et participation citoyenne.

La déclinaison des 4 enjeux du contrat de ville du Grand Guéret

Quatre enjeux majeurs vont concourir à la réduction des inégalités et à la réduction de la pauvreté en prenant en compte les trois priorités transversales de la politique de la ville, la promotion de la jeunesse, la lutte contre toutes les formes de discrimination et l'égalité femme – homme :

- **l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie de l'Albatros ;**
- **la création de valeurs et d'emplois et l'insertion professionnelle ;**
- **l'inclusion sociale, culturelle des personnes fragiles ;**
- **la réussite éducative et la citoyenneté.**

Pour 2019, 8 appels à candidatures sont lancés pour le quartier prioritaire de l'Albatros. Chacun de ces appels fait l'objet d'une fiche d'information présentant le contexte de l'appel à candidatures, les objectifs poursuivis, les résultats attendus, le public cible et le statut des porteurs de projets pouvant être soutenus.

Il s'agit plus précisément de :

- L'appel à candidatures « *Accessibilité pour tous aux sports et à la culture* » ;
- L'appel à candidatures « *École ouverte* » ;
- L'appel à candidatures « *Accompagnement à la scolarité, réussite éducative et parentalité* » ;
- L'appel à candidatures « *Estime de soi* » et « *Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle* » ;
- L'appel à candidatures « *Promouvoir la participation citoyenne et le vivre ensemble* » ;
- L'appel à candidatures « *Lutter contre la fracture numérique* » ;
- L'appel à candidatures « *L'accompagnement au changement* » ;
- L'appel à candidatures « *Mobilité des jeunes* ».

Référents à contacter dans le cadre du montage des dossiers :

- Maud PLUQUET : 05.55.41.14.23 / ddcspp-candidature-albatros@creuse.gouv.fr
- Stéphane FABRE : 05.55.41.04.48 / albatros@agglo-grandgueret.fr

Le contrat de ville du Grand Guéret qui identifie les enjeux prioritaires sur lesquels repose l'appel à projets 2019 et les dossiers de candidatures sont téléchargeables via les liens suivants :

<http://www.agglo-grandgueret.fr/le-contrat-de-ville-du-grand-gueret>

<http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-et-solidarite/Politique-de-la-ville>

Les dossiers complets sont à remettre par mail à :

albatros@agglo-grandgueret.fr et ddcspp-candidature-albatros@creuse.gouv.fr

Ou par courrier à :

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – Service politique de la ville – 9 avenue Charles de Gaulle BP 302 – 23006 Guéret Cedex

et

- DDCSPP – Service politique de la ville - 1 place Varillas – 23000 Guéret

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Charles de Gaulle

BP302 - 23006 Guéret Cedex

Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01

direction.generale@agglo-grandgueret.fr

www.agglo-grandgueret.fr

CONTACTS PRESSE :

Stéphane FABRE : Chef de projet Politique de la Ville – stephane.fabre@agglo-grandgueret.fr – Tel. 05.55.41.04.48

Agathe QUELET : Chargée des Relations Presse & Événementiel – agathe.quelet@agglo-grandgueret.fr – 05.55.41.04.48